

Fiche de Données de Sécurité

KIRI



Fiche signalétique du 28/1/2021, révision 2.0

Cette version remplace et substitue toutes les versions précédentes

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identification du mélange:

Dénomination commerciale: KIRI

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé:

liquide pour machine de générateur de fumée

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur:

ERRECOM SPA

Via Industriale, 14

Corzano (BS) Italy

Phone n. +39 030/9719096

Personne chargée de la fiche de données de sécurité:

lab@errecom.it

1.4. Numéro d'appel d'urgence

+39 02-6610-1029 Centre Antipoison Niguarda Ca' Granda - Milano - ITALIE

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :

Aquatic Chronic 3, Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger:

Aucune

Mentions de danger:

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence:

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation.

Dispositions spéciales:

Aucune

Contient

d-limonène: Peut produire une réaction allergique.

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements

successifs:

Aucune

2.3. Autres dangers

Aucune substance PBT, vPvB ou perturbateurs endocriniens présent en concentration >= 0.1%

Autres dangers:

Aucun autre danger

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

N.A.

3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

Qté	Nom	Numéro d'identif.	Classement par catégorie
>= 1% - < 2.5%	2-méthylpentane-2,4-diol	Numéro 603-053-00-3 Index: CAS: 107-41-5 EC: 203-489-0 REACH No.: 01-21195395 82-35-XXXX	 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315  3.3/2 Eye Irrit. 2 H319
>= 0.5% - < 1%	Quaternary ammonium compounds, benzyl-C12-16-alkyldimethyl, chlorides	CAS: 68424-85-1 EC: 270-325-2 REACH No.: 01-21199651 80-41-XXXX	 3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302  3.2/1B Skin Corr. 1B H314  3.3/1 Eye Dam. 1 H318  4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400 M=10.  4.1/C1 Aquatic Chronic 1 H410 M=1.
>= 0.25% - < 0.5%	chlorure de didécyldiméthylammonium	Numéro 612-131-00-6 Index: CAS: 7173-51-5 EC: 230-525-2 REACH No.: 01-21199459 87-15-XXXX	 3.1/3/Oral Acute Tox. 3 H301  3.2/1B Skin Corr. 1B H314  3.3/1 Eye Dam. 1 H318  4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400 M=10.  4.1/C2 Aquatic Chronic 2 H411 M=1.
>= 0.25% - < 0.5%	d-limonène	Numéro 601-029-00-7 Index: CAS: 5989-27-5 EC: 227-813-5 REACH No.: 01-21195292 23-47-XXXX	 2.6/3 Flam. Liq. 3 H226  3.2/2 Skin Irrit. 2 H315  3.4.2/1B Skin Sens. 1B H317  3.10/1 Asp. Tox. 1 H304  4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400  4.1/C1 Aquatic Chronic 1 H410
>= 0.05% - < 0.1%	propan-2-ol	Numéro 603-117-00-0 Index: CAS: 67-63-0 EC: 200-661-7 REACH No.: 01-21194575 58-25-XXXX	 2.6/2 Flam. Liq. 2 H225  3.3/2 Eye Irrit. 2 H319  3.8/3 STOT SE 3 H336

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

En cas de contact avec la peau :

- Laver abondamment à l'eau et au savon.
- En cas de contact avec les yeux :
En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
- En cas d'ingestion :
Ne faire vomir en aucun cas. CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.
- En cas d'inhalation :
Si la respiration est difficile, consulter un médecin.
- 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés
Aucune information disponible.
- 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Traitement :
Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1. Moyens d'extinction
Moyens d'extinction appropriés :
Eau.
Dioxyde de carbone (CO₂).
Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :
Aucun en particulier.
- 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.
La combustion produit de la fumée lourde.
- 5.3. Conseils aux pompiers
Utiliser des appareils respiratoires adaptés.
Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.
Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Porter les dispositifs de protection individuelle.
Emmener les personnes en lieu sûr.
Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.
- 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement
Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.
Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.
- 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Pour le nettoyage:
Contenir le déversement. Travailler depuis les bords du déversement vers l'intérieur, couvrir de bentonite, de vermiculite ou d'un matériau absorbant inorganique disponible dans le commerce. Mélanger suffisamment d'absorbant jusqu'à ce qu'il paraisse sec. N'oubliez pas que l'ajout d'un matériau absorbant n'élimine pas les risques physiques, sanitaires ou environnementaux. Ramassez autant de matières déversées que possible.
Placer dans un conteneur fermé approuvé pour le transport par les autorités compétentes.
Nettoyer les résidus avec un solvant approprié sélectionné par une personne qualifiée et autorisée. Ventiler la zone avec de l'air frais. Lisez et suivez les précautions de sécurité sur l'étiquette du solvant et la FDS. Scellez le récipient. Éliminez le matériel collecté dès que

possible conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales applicables.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir également les paragraphes 8 et 13.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.

Conseils sur l'hygiène générale du travail:

Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conserver entre + 5 ° C / + 41 ° F et + 30 ° C / + 86 ° F.

Conserver le récipient bien fermé.

Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.

Matières incompatibles:

Voir le paragraphe 10.5

Indication pour les locaux:

Locaux correctement aérés.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Information non disponible.

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

2-méthylpentane-2,4-diol - CAS: 107-41-5

ACGIH - TWA(8h): 25 ppm - STEL: 50 ppm - Remarques: (V) - Eye and URT irr

ACGIH - STEL: 10 mg/m³ - Remarques: (I, H) - Eye and URT irr

propan-2-ol - CAS: 67-63-0

ACGIH - TWA(8h): 200 ppm - STEL: 400 ppm - Remarques: A4, BEI - Eye and URT irr, CNS impair

AGW - TWA(8h): 500 mg/m³, 200 ppm - STEL(15min): 1000 mg/m³, 400 ppm

MAK - TWA(8h): 500 mg/m³, 200 ppm - STEL(15min): 1000 mg/m³, 400 ppm

VLA - TWA(8h): 500 mg/m³, 200 ppm - STEL(15min): 1000 mg/m³, 400 ppm

VLEP - STEL(15min): 980 mg/m³, 400 ppm

WEL - TWA(8h): 999 mg/m³, 400 ppm - STEL(15min): 1250 mg/m³, 500 ppm

TLV - TWA(8h): 980 mg/m³, 400 ppm - STEL(15min): 1225 mg/m³, 500 ppm

NDS - TWA(8h): 900 mg/m³ - STEL(15min): 1200 mg/m³

NPHV - TWA(8h): 500 mg/m³, 200 ppm - STEL(15min): 1000 mg/m³

MV - TWA(8h): 500 mg/m³, 200 ppm

GVI - TWA(8h): 999 mg/m³, 400 ppm - STEL(15min): 1250 mg/m³, 500 ppm

Valeurs limites d'exposition DNEL

Quaternary ammonium compounds, benzyl-C12-16-alkyldimethyl, chlorides - CAS: 68424-85-1

Travailleur professionnel: 3.96 mg/m³ - Consommateur: 1.64 mg/m³ - Exposition:

Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 5.7 mg/kg - Consommateur: 3.4 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

chlorure de didécylidiméthylammonium - CAS: 7173-51-5

Travailleur professionnel: 5.39 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 5.39 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 1.55 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Fiche de Données de Sécurité

KIRI



Travailleur professionnel: 1.55 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques

Valeurs limites d'exposition PNEC

Quaternary ammonium compounds, benzyl-C12-16-alkyldimethyl, chlorides - CAS: 68424-85-1

Cible: Eau douce - valeur: 0.001 mg/l

Cible: Eau marine - valeur: 0.001 mg/l

Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 12.27 mg/kg - Remarques: dry weight

Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 13.09 mg/kg - Remarques: dry weight

Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 0.4 mg/l

Cible: Sol (agricole) - valeur: 7 mg/kg - Remarques: dry weight

chlorure de didécylidiméthylammonium - CAS: 7173-51-5

Cible: Eau douce - valeur: 0.002 mg/l

Cible: Eau marine - valeur: 0.0002 mg/l

Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 2.82 mg/kg

Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 0.28 mg/kg

Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 0.595 mg/l

Cible: Sol (agricole) - valeur: 1.4 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:

N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale.

Lunettes avec protection latérale.

Protection de la peau:

N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale.

tenue de protection.

Protection des mains:

N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale.

Gants à usage unique.

Matériau approprié :

NBR (caoutchouc nitrile-butadiène).

Épaisseur du matériau: minimum 0,12 mm.

Temps de pénétration:> 480 min

Prenez note de l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

Protection respiratoire:

Pas nécessaire pour une utilisation normale.

masque complet avec ABEK de type de filtre combiné (EN 14387).

Risques thermiques:

Aucun

Contrôles de l'exposition environnementale:

Aucun

Contrôles techniques appropriés

Aucun

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	valeur	Méthode :	Remarques :
État physique:	Liquide	--	--
Couleur:	jaune clair	--	--
Odeur:	caractéristique et parfumée	--	--
Point de fusion/point de congélation:	N.A.	--	--

Fiche de Données de Sécurité

KIRI



Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	N.A.	--	--
Inflammabilité:	N.A.	--	--
Limites inférieure et supérieure d'explosion:	N.A.	--	--
Point éclair:	N.A.	--	--
Température d'auto-inflammabilité :	N.A.	--	--
Température de décomposition:	N.A.	--	--
pH :	8	--	--
Viscosité cinématique:	N.A.	--	--
Hydrosolubilité:	total	--	--
Solubilité dans l'huile :	N.A.	--	--
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	N.A.	--	--
Pression de vapeur:	N.A.	--	--
Densité et/ou densité relative:	1 g/mL (+20°C/+68°F)	--	--
Densité de vapeur relative:	N.A.	--	--
Caractéristiques des particules:			
Taille des particules:	N.A.	--	--

9.2. Autres informations

Pas autres informations importantes

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable en conditions normales

10.2. Stabilité chimique

Stable en conditions normales

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun

10.4. Conditions à éviter

Évitez la chaleur extrême et des sources d'inflammation à haute énergie.

10.5. Matières incompatibles

les acides et les bases fortes.

Oxydants forts.

Tensioactifs anioniques.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Peut inclure, sans s'y limiter: oxydes de carbone.

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations toxicologiques sur le produit :

a) toxicité aiguë

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- b) corrosion cutanée/irritation cutanée
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- e) mutagénicité sur les cellules germinales
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- f) cancérogénicité
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- g) toxicité pour la reproduction
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- j) danger par aspiration
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :

2-méthylpentane-2,4-diol - CAS: 107-41-5

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat = 66 ppm - Durée: 8h

Quaternary ammonium compounds, benzyl-C12-16-alkyldimethyl, chlorides - CAS: 68424-85-1

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat 344 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin 3412 mg/kg - Remarques: Method: OPPTS 870.1200

b) corrosion cutanée/irritation cutanée:

Test: Irritant pour la peau - Voie: Peau - Espèces: Lapin Positif - Durée: 24 h - Source: DOT - Remarques: Corrosive

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Test: Irritant pour les yeux - Voie: Yeux - Espèces: Lapin Positif - Source: DOT - Remarques: Corrosive

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Test: Sensibilisation de la peau - Voie: Peau - Espèces: Cochon d'Inde Négatif - Source: Buehler Test OECD TG 406

- e) mutagénicité sur les cellules germinales:
Test: Test d'Ames - Espèces: Salmonella typhimurium Négatif - Source: OECD TG 471
- Remarques: Methabolic activation: yes - BPL: yes
Test: Test d'aberration chromosomique - Espèces: Lymphocytes humains Négatif -
Source: OECD TG 473
Test: Mutagenèse - Espèces: Cellules d'ovaires de hamster chinois Négatif - Source:
OECD TG 476 - Remarques: Methabolic activation: yes - BPL: yes
Test: Génotoxicité - Espèces: hépatocytes de rat Négatif - Source: OECD TG 482 -
Remarques: BPL: yes
Test: Test du micronoyau - Voie: Orale - Espèces: Souris Négatif - Source: OECD TG
474 - Remarques: BPL: yes
- chlorure de didécylidiméthylammonium - CAS: 7173-51-5
- a) toxicité aiguë:
Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat 238 mg/kg - Source: Method: OECD Test
Guideline 401
Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin 3342 mg/kg
- b) corrosion cutanée/irritation cutanée:
Test: Irritant pour la peau - Voie: Peau - Espèces: Lapin Positif - Source: Method:
OECD Test Guideline 404 - Remarques: Exposure time: 3 min
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:
Test: Sensibilisation de la peau - Voie: Peau - Espèces: Cochon d'Inde Négatif -
Source: Method: US-EPA - Remarques: Buehler Test
- e) mutagénicité sur les cellules germinales:
Test: Test d'Ames - Espèces: Salmonella typhimurium Négatif - Source: Method:
OECD Test Guideline 471 - Remarques: Metabolic activation
Test: Test d'aberration chromosomique - Espèces: Cellules d'ovaires de hamster
chinois Négatif - Remarques: Metabolic activation
Test: Mutagenèse - Espèces: Cellules d'ovaires de hamster chinois Négatif -
Remarques: Metabolic activation
Test: Test d'aberration chromosomique - Voie: Orale - Espèces: Rat Négatif 600 mg/kg
- Source: Method: OECD Test Guideline 475 - Remarques: Chromosome aberration
test in vivo
- propan-2-ol - CAS: 67-63-0
- a) toxicité aiguë:
Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat 4710 mg/kg
Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Rat 12800 mg/kg
Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat 76.2 mg/l - Durée: 4h
Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin 6290 mg/kg

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbantes le système endocrinien:

Aucun perturbateur endocrinien present en concentration $\geq 0.1\%$

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

Le produit est classé: Aquatic Chronic 3 - H412

2-méthylpentane-2,4-diol

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 8510 mg/l - Durée h: 96

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 5410 mg/l - Durée h: 48

Quaternary ammonium compounds, benzyl-C12-16-alkyldimethyl, chlorides

a) Toxicité aquatique aiguë:

- Point final: LC50 - Espèces: Poissons 0.28 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Species: Pimephales promelas (fathead minnow) Acute Toxicity Method: US-EPA
Point final: EC50 - Espèces: Daphnie 0.016 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: Species: Daphnia magna (Water flea) Immobilization Method: OECD Test Guideline 202
Point final: ErC50 - Espèces: Algues 0.049 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: Species: Pseudokirchneriella subcapitata (green algae)
Cell multiplication inhibition test Method: OECD Test Guideline 201
Point final: NOEC - Espèces: Poissons 0.456 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Species: Lepomis macrochirus
Point final: LC50 - Espèces: Poissons 0.515 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Species: Lepomis macrochirus
- b) Toxicité aquatique chronique:
Point final: NOEC - Espèces: Poissons 0.032 mg/l - Durée h: 816 - Remarques: Species: Pimephales promelas (fathead minnow) Early-life Stage Method: EPA-FIFRA
Point final: NOEC - Espèces: Daphnie 0.0042 mg/l - Durée h: 504 - Remarques: Species: Daphnia magna (Water flea) Reproduction Test Method: EPA-FIFRA
- c) Toxicité pour les bactéries:
Point final: EC50 - Espèces: Bactéries 7.75 mg/l - Durée h: 3 - Remarques: Species: activated sludge Respiration inhibition Method: OECD Test Guideline 209
- c) Toxicité terrestre:
Point final: LC50 - Espèces: vers de terre 7070 mg/kg - Durée h: 336 - Remarques: Species: Eisenia fetida Method: OECD Test Guideline 207
Point final: EC50 - Espèces: Microflore du sol > 1000 mg/kg - Durée h: 672 - Remarques: OECD Test Guideline 216
- e) Toxicité pour les plantes:
Point final: EC50 - Espèces: Plantes terrestres 277 mg/kg - Durée h: 336 - Remarques: Growth inhibition Method: OECD Test Guideline 208
- chlorure de didécylidiméthylammonium
- a) Toxicité aquatique aiguë:
Point final: LC50 - Espèces: Poissons 0.19 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Species: Pimephales promelas (fathead minnow) Acute toxicity Method: US-EPA
Point final: EC50 - Espèces: Daphnie 0.062 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: Species: Daphnia magna (Water flea) Immobilization Method: EPA-FIFRA
Point final: ErC50 - Espèces: Algues 0.026 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Species: Pseudokirchneriella subcapitata (green algae) Growth inhibition Method: OECD Test Guideline 201
- b) Toxicité aquatique chronique:
Point final: NOEC - Espèces: Poissons 0.032 mg/l - Durée h: 816 - Remarques: Species: Danio rerio (zebra fish) Chronic toxicity Method: OECD Test Guideline 210
Point final: NOEC - Espèces: Daphnie 0.014 mg/l - Durée h: 504 - Remarques: Species: Daphnia magna (Water flea) Reproduction Test Method: OECD Test Guideline 211
- c) Toxicité pour les bactéries:
Point final: EC50 - Espèces: boues activées 11 mg/l - Durée h: 3 - Remarques: Species: activated sludge Respiration inhibition Method: OECD Test Guideline 209
- c) Toxicité terrestre:
Point final: NOEC - Espèces: vers de terre > 1000 mg/kg - Durée h: 336 - Remarques: Species: Eisenia fetida Method: OECD Test Guideline 207
- e) Toxicité pour les plantes:
Point final: EC50 - Espèces: Plantes terrestres 283 mg/kg - Durée h: 336 - Remarques: Growth inhibition Method: OECD Test Guideline 208
- d-limonène
- a) Toxicité aquatique aiguë:
Point final: LC50 - Espèces: Poissons 35 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Oncorhynchus mykiss

- Point final: EC50 - Espèces: Daphnie 69.6 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: Daphnia pulex
- propan-2-ol
- a) Toxicité aquatique aiguë:
- Point final: EC0 - Espèces: Poissons 10000 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: Pimephales promelas
- Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 1400 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Lepomis macrochirus
- Point final: LC50 - Espèces: Poissons 6550 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Pimephales promelas
- 12.2. Persistance et dégradabilité
- Quaternary ammonium compounds, benzyl-C12-16-alkyldimethyl, chlorides - CAS: 68424-85-1
- Test: OECD Confirmatory Test - %: 90 - Remarques: Method: OECD Test Guideline 303 A
- Test: Modified SCAS Test - Durée: 7 d - %: 99 - Remarques: Method: OECD Test Guideline 302 A
- Biodégradabilité: Rapidement dégradable - Test: CO2 Evolution Test - Durée: 28 d - %: 95.5 - Remarques: Method: OECD Test Guideline 301B
- chlorure de didécylidiméthylammonium - CAS: 7173-51-5
- Biodégradabilité: Rapidement dégradable - Test: Modified Sturm Test - Durée: 28 d - %: 72 - Remarques: Method: OECD Test Guideline 301B
- Test: Die-Away Test - Durée: 28 d - %: 93.3 - Remarques: Concentration: 0,016 mg/L
- Test: OECD Confirmatory Test - Durée: 24 - 70 d - %: 91 - Remarques: Method: OECD Test Guideline 303 A
- 12.3. Potentiel de bioaccumulation
- Quaternary ammonium compounds, benzyl-C12-16-alkyldimethyl, chlorides - CAS: 68424-85-1
- Bioaccumulation: Pas bioaccumulable - Test: BCF- Facteur de bioconcentration - Durée: 35 d - Remarques: BCF: 79 - Concentration: 0,076 mg/l
- propan-2-ol - CAS: 67-63-0
- Bioaccumulation: Pas bioaccumulable - Test: Kow - Coefficient de partition 0.05
- 12.4. Mobilité dans le sol
- Quaternary ammonium compounds, benzyl-C12-16-alkyldimethyl, chlorides - CAS: 68424-85-1
- Mobilité dans le sol: Pas mobile - Test: Koc 282624 - Remarques: L/kg Kd: 13630, log Kd: 3,13 - Method: OECD TG 106
- chlorure de didécylidiméthylammonium - CAS: 7173-51-5
- Mobilité dans le sol: Mobile - Remarques: Method: US-EPA
- 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB
- Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune
- 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien
- Aucun perturbateur endocrinien present en concentration \geq 0.1%
- 12.7. Autres effets néfastes
- Aucun

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

- 13.1. Méthodes de traitement des déchets
- Récupérer si possible. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

- 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification
Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.
- 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU
N.A.
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport
N.A.
- 14.4. Groupe d'emballage
N.A.
- 14.5. Dangers pour l'environnement
ADR-Polluant environnemental: Non
IMDG-Marine polluant: No
- 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
N.A.
- 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI
N.A.

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013

Règlement (EU) n° 2020/878

Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)

Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)

Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)

Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)

Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)

Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)

Règlement (EU) n° 2017/776 (ATP 10 CLP)

Règlement (EU) n° 2018/669 (ATP 11 CLP)

Règlement (EU) n° 2018/1480 (ATP 13 CLP)

Règlement (EU) n° 2019/521 (ATP 12 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Restrictions liées au produit:

Restriction 3

Restriction 40

Restrictions liées aux substances contenues:

Aucune restriction.

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 2012/18/UE (Seveso III)

Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).

Dir. 2004/42/CE (Directive COV)

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1

Aucun

Fiche de Données de Sécurité

KIRI



15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Texte des phrases cités à la section 3:

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Classe de danger et catégorie de danger	Code	Description
Flam. Liq. 2	2.6/2	Liquide inflammable, Catégorie 2
Flam. Liq. 3	2.6/3	Liquide inflammable, Catégorie 3
Acute Tox. 3	3.1/3/Oral	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 3
Acute Tox. 4	3.1/4/Oral	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Asp. Tox. 1	3.10/1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Skin Corr. 1B	3.2/1B	Corrosion cutanée, Catégorie 1B
Skin Irrit. 2	3.2/2	Irritation cutanée, Catégorie 2
Eye Dam. 1	3.3/1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	3.3/2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Skin Sens. 1B	3.4.2/1B	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1B
STOT SE 3	3.8/3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles —Exposition unique STOT un., Catégorie 3
Aquatic Acute 1	4.1/A1	Danger aigu pour le milieu aquatique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	4.1/C1	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	4.1/C2	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 2
Aquatic Chronic 3	4.1/C3	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 3

Cette fiche de données de sécurité a été entièrement revue conformément au Règlement 2020/878. Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008	Méthode de classification
Aquatic Chronic 3, H412	Méthode de calcul

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Fiche de Données de Sécurité

KIRI



Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne
PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière. L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

ADR:	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
CAS:	Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
CLP:	Classification, Etiquetage, Emballage.
DNEL:	Niveau dérivé sans effet.
EINECS:	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
ETA:	Estimation de la toxicité aiguë, ETA
ETAmélange:	Estimation de la toxicité aiguë (Mélanges)
GefStoffVO:	Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
GHS:	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IATA:	Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR:	Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).
ICAO:	Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI:	Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC50:	Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50:	Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWA:	Moyenne pondérée dans le temps
WGK:	Classe allemande de danger pour l'eau.